

RETURN BIDS TO:
RETOURNER LES SOUMISSIONS À:
Réception des soumissions - TPSGC / Bid Receiving
- PWGSC
1550 Avenue d'Estimauville
Québec
Québec
G1J 0C7

SOLICITATION AMENDMENT
MODIFICATION DE L'INVITATION

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

Comments - Commentaires

Vendor/Firm Name and Address
Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution
TPSGC-PWGSC
1550 Avenue d'Estimauville
Québec
Québec
G1J 0C7

Title - Sujet Navigation light	
Solicitation No. - N° de l'invitation F3756-11M555/A	Amendment No. - N° modif. 005
Client Reference No. - N° de référence du client F3756-11-M555	Date 2012-06-19
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$QCM-008-14391	
File No. - N° de dossier QCM-1-34643 (024)	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2012-07-04	
F.O.B. - F.A.B. Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input checked="" type="checkbox"/> Other-Autre: <input type="checkbox"/>	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Therrien, Gaël	Buyer Id - Id de l'acheteur qcl024
Telephone No. - N° de téléphone (418) 649-2715 ()	FAX No. - N° de FAX (418) 648-2209
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction:	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée	Delivery Offered - Livraison proposée
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

Biffez: Tous les clauses et conditions

Insérez:

TITRE : LUMIÈRES DE NAVIGATION

TABLE DES MATIÈRES

PARTIE 1 - RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1. Exigences relatives à la sécurité
2. Besoin
3. Compte rendu

PARTIE 2 - INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES

1. Instructions, clauses et conditions uniformisées
2. Présentation des soumissions
3. Demandes de renseignements en période de soumission
4. Lois applicables

PARTIE 3 - INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS

1. Instructions pour la préparation des soumissions

PARTIE 4 - PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

1. Procédures d'évaluation
2. Méthode de sélection

PARTIE 5 - ATTESTATIONS

1. Attestations préalables à l'attribution du contrat

PARTIE 6 - CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

1. Exigences relatives à la sécurité
2. Besoin
3. Clauses et conditions uniformisées
4. Durée du contrat
5. Responsables
6. Paiement
7. Instructions relative à la facturation
8. Attestations
9. Lois applicables
10. Ordre de priorité des documents
11. Clause du guide des CCUA

Solicitation No. - N° de l'invitation

F3756-11M555/A

Client Ref. No. - N° de réf. du client

F3756-11-M555

Amd. No. - N° de la modif.

005

File No. - N° du dossier

QCM-1-34643

Buyer ID - Id de l'acheteur

qc1024

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

Liste des annexes

Annexe A Besoin et base de paiement

PARTIE 1 - RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1. Exigences relatives à la sécurité

Ce besoin ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

2. Besoin

Le besoin est décrit en détail à l'annexe A.

3. Compte rendu

Après l'attribution du contrat, les soumissionnaires peuvent demander un compte rendu des résultats du processus de demande de soumissions. Les soumissionnaires devraient en faire la demande à l'autorité contractante dans les 15 jours ouvrables, suivant la réception des résultats du processus de demande de soumissions . Le compte rendu peut être fourni par écrit, par téléphone ou en personne.

PARTIE 2 - INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES

1. Instructions, clauses et conditions uniformisées

Toutes les instructions, clauses et conditions identifiées dans la demande de soumissions par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le guide des *Clauses et conditions uniformisées d'achat* (<http://ccua-sacc.tpsgc-pwgsc.gc.ca/pub/acho-fra.jsp>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Les soumissionnaires qui présentent une soumission s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la demande de soumissions, et acceptent les clauses et les conditions du contrat subséquent.

Le document 2003 (2011-05-16), Instructions uniformisées - biens ou services - besoins concurrentiels, est incorporé par renvoi dans la demande de soumissions et en fait partie intégrante.

Les alinéas 1 (a) et 1 (b) de l'article 12 du document 2003, Instructions uniformisées - biens ou services - besoins concurrentiels, sont modifiés comme suit :

1. Le Canada peut rejeter une soumission dans l'un des cas suivants :
 - (a) le soumissionnaire est assujéti à une mesure corrective du rendement du fournisseur, en vertu de la Politique sur les mesures correctives du rendement des fournisseurs, ce qui le rend inadmissible pour déposer une soumission pour répondre au besoin ;
 - (b) un employé ou un sous-traitant proposé dans la soumission est soumis à une mesure corrective du rendement du fournisseur, en vertu de la Politique sur les mesures correctives du rendement des fournisseurs, ce qui rendrait l'employé ou un sous-traitant inadmissible pour déposer une soumission pour répondre au besoin ou à la partie du besoin que l'employé ou le sous-traitant exécuterait;

1.1 Clauses du guide des CCUA

B1000T (2007-11-30), Condition du matériel

2. Présentation des soumissions

Les soumissions doivent être présentées uniquement au Module de réception des soumissions de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) au plus tard à la date, à l'heure et à l'endroit indiqués à la page 1 de la demande de soumissions.

3. Demandes de renseignements - en période de soumission

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit à l'autorité contractante au moins **cinq (5) jours civils** avant la date de clôture des soumissions. Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre.

Les soumissionnaires devraient citer le plus fidèlement possible le numéro de l'article de la demande de soumissions auquel se rapporte la question et prendre soin d'énoncer chaque question de manière suffisamment détaillée pour que le Canada puisse y répondre avec exactitude. Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère exclusif doivent porter clairement la mention

Solicitation No. - N° de l'invitation

F3756-11M555/A

Client Ref. No. - N° de réf. du client

F3756-11-M555

Amd. No. - N° de la modif.

005

File No. - N° du dossier

QCM-1-34643

Buyer ID - Id de l'acheteur

qc1024

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

« exclusif » vis-à-vis de chaque article pertinent. Les éléments portant la mention « exclusif » feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Dans ce cas, le Canada peut réviser les questions ou peut demander au soumissionnaire de le faire, afin d'en éliminer le caractère exclusif, et permettre la transmission des réponses à tous les soumissionnaires. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permettrait pas de les diffuser à tous les soumissionnaires.

4. Lois applicables

Tout contrat subséquent sera interprété et régi selon les lois en vigueur au Québec et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

À leur discrétion, les soumissionnaires peuvent indiquer les lois applicables d'une province ou d'un territoire canadien de leur choix, sans que la validité de leur soumission ne soit mise en question, en supprimant le nom de la province ou du territoire canadien précisé et en insérant le nom de la province ou du territoire canadien de leur choix. Si aucun changement n'est indiqué, cela signifie que les soumissionnaires acceptent les lois applicables indiquées.

PARTIE 3 - INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS

1. Instructions pour la préparation des soumissions

Le Canada demande que les soumissionnaires fournissent leur soumission en sections distinctes, comme suit :

Section I : Soumission technique (3 copies papier)

Section II : Soumission financière en annexe B (1 copie papier)

Section III : Attestations (1 copie papier)

Les prix doivent figurer dans la soumission financière seulement. Aucun prix ne doit être indiqué dans une autre section de la soumission.

En avril 2006, le Canada a approuvé une politique exigeant que les agences et ministères fédéraux prennent les mesures nécessaires pour incorporer les facteurs environnementaux dans le processus d'approvisionnement Politique d'achats écologiques (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ecologisation-greening/achats-procurement/politique-policy-fra.html>). Pour aider le Canada à atteindre ses objectifs, on encourage les soumissionnaires à :

- 1) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm) contenant des fibres certifiées provenant d'un aménagement forestier durable et/ou contenant au moins 30 % de matières recyclées; et
- 2) utiliser un format qui respecte l'environnement : impression noir et blanc, recto-verso/à double face, broché ou agrafé, sans reliure Cerlox, reliure à attaches ni reliure à anneaux.

Section I : Soumission technique

Dans leur soumission technique, les soumissionnaires devraient expliquer et démontrer comment ils entendent répondre aux exigences et comment ils réaliseront les travaux.

Section II : Soumission financière

Les soumissionnaires doivent présenter leur soumission financière en conformité avec la base de paiement en annexe B. Le montant total de la taxe sur les produits et les services (TPS) ou de la taxe sur la vente harmonisée (TVH), s'il y a lieu, doit être indiqué séparément.

Voir Annexe B

1.1 Clauses du guide des CUA

C3011T (2010-01-11) Fluctuation du taux de change

Section III : Attestations

Les soumissionnaires doivent présenter les attestations exigées à la Partie 5.

PARTIE 4 - PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

1. Procédures d'évaluation

- a) Les soumissions reçues seront évaluées par rapport à l'ensemble des exigences de la demande de soumissions, incluant les critères d'évaluation techniques et financiers.
- b) Une équipe d'évaluation composée de représentants du Canada évaluera les soumissions.

1.1 Évaluation technique

1.1.1 Critères techniques obligatoires

- Fournir une fiche technique de chaque lumière fournis

1.2 Évaluation financière

Clause du guide des CCUA A0220T (2007-05-15) Évaluation du prix

2. Méthode de sélection

- 2.1 Clause du guide des CCUA A0031T (2010-08-16), Méthode de sélection - critères techniques obligatoires

PARTIE 5 - ATTESTATIONS

Pour qu'un contrat leur soit attribué, les soumissionnaires doivent fournir les attestations exigées. Le Canada déclarera une soumission non recevable si les attestations exigées ne sont pas remplies et fournies tel que demandé.

Le Canada pourra vérifier l'authenticité des attestations fournies par les soumissionnaires durant la période d'évaluation des soumissions (avant l'attribution d'un contrat) et après l'attribution du contrat. L'autorité contractante aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour s'assurer que les soumissionnaires respectent les attestations avant l'attribution d'un contrat. La soumission sera déclarée non recevable si on constate que le soumissionnaire a fait de fausses déclarations, sciemment ou non. Le défaut de respecter les attestations ou de donner suite à la demande de renseignements supplémentaires de l'autorité contractante aura pour conséquence que la soumission sera déclarée non recevable.

1. Attestations préalables à l'attribution du contrat

Les attestations énumérées ci-dessous devraient être remplies et fournies avec la soumission mais elles peuvent être fournies plus tard. Si l'une de ces attestations n'est pas remplie et fournie tel que demandé, l'autorité contractante en informera le soumissionnaire et lui donnera un délai afin de se conformer aux exigences. Le défaut de répondre à la demande de l'autorité contractante et de se conformer aux exigences dans les délais prévus aura pour conséquence que la soumission sera déclarée non recevable.

1.1 Programme de contrats fédéraux - attestation

1.1.1 Programme de contrats fédéraux - plus de 25000\$ et moins de 200000\$

Les fournisseurs qui sont assujettis au Programme de contrats fédéraux (PCF) et qui ont été déclarés entrepreneurs non admissibles par Ressources humaines et Développement des compétences Canada (RHDC) n'ont plus le droit d'obtenir des contrats du gouvernement fédéral au-delà du seuil prévu par le Règlement sur les marchés de l'État pour les demandes de soumissions. Les fournisseurs peuvent être déclarés entrepreneurs non admissibles soit parce que RHDC a constaté leur non-conformité ou parce qu'ils se sont retirés volontairement du PCF pour une raison autre que la réduction de leur effectif à moins de 100 employés. Toute soumission présentée par un entrepreneur non admissible, y compris une soumission présentée par une coentreprise dont un membre est un entrepreneur non admissible, sera déclarée non recevable.

Le soumissionnaire, ou, si le soumissionnaire est une coentreprise le membre de la coentreprise, atteste comme suit sa situation relativement au PCF :

Le soumissionnaire ou le membre de la coentreprise :

- a) n'est pas assujetti au PCF, puisqu'il compte un effectif de moins de 100 employés à temps plein ou à temps partiel permanents et/ou temporaires, ayant travaillé 12 semaines ou plus au Canada;
- b) n'est pas assujetti au PCF, puisqu'il est un employeur réglementé en vertu de la Loi sur l'équité en matière d'emploi, L.C. 1995, ch. 44;
- c) est assujetti aux exigences du PCF, puisqu'il compte un effectif de 100 employés ou plus à temps plein, ou à temps partiel permanents, et/ou

Solicitation No. - N° de l'invitation

F3756-11M555/A

Amd. No. - N° de la modif.

005

Buyer ID - Id de l'acheteur

qc1024

Client Ref. No. - N° de réf. du client

F3756-11-M555

File No. - N° du dossier

QCM-1-34643

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

temporaires ayant travaillé 12 semaines ou plus au Canada, mais n'a pas obtenu de numéro d'attestation de RHDCC puisqu'il n'a jamais soumissionné pour des contrats de 200 000 \$ ou plus.

- d) () n'a pas été déclaré entrepreneur non admissible par RHDCC et possède un numéro d'attestation valide, à savoir le numéro : _____.

Des renseignements supplémentaires sur le PCF sont offerts sur le site Web de RHDCC.

PARTIE 6 - CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

1. Exigences relatives à la sécurité

Ce besoin ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

2. Besoin

L'entrepreneur doit fournir les articles décrits à l'annexe « A », Besoin.

3. Clauses et conditions uniformisées

Toutes les clauses et conditions identifiées dans le contrat par un numéro, une date et un titre, sont reproduites dans le guide des Clauses et conditions uniformisées d'achat (<http://ccua-sacc.tpsgc-pwgsc.gc.ca/pub/acho-fra.jsp>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

3.1 Conditions générales

2010A (2011-05-16), Conditions générales - biens (complexité moyenne) s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

4. Durée du contrat

4.1 Date de livraison

Tous les biens livrables doivent être reçus au plus tard le 15 septembre 2012.

4.2 Biens et(ou) services optionnels

L'entrepreneur accorde au Canada l'option irrévocable d'acquérir les biens, les services ou les deux, qui sont décrits à l'annexe "A" du contrat selon les mêmes conditions et aux prix et(ou) aux taux établis dans le contrat. Cette option ne pourra être exercée que par l'autorité contractante et sera confirmée, pour des raisons administratives seulement, par une modification au contrat.

L'autorité contractante peut exercer l'option dans les douze (12 mois) de la date d'émission du contrat en envoyant un avis écrit à l'entrepreneur.

5. Responsables

5.1 Autorité contractante

L'autorité contractante pour le contrat est :

Gaël Therrien

Spécialiste en approvisionnement Marine /Supply marine specialist

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada/Public Works and Government Services Canada

Région du Québec/Québec area

Division marine /marine division

1550, avenue D'Estimauville, Québec, (Québec) G1J 0C4,

Quebec, Canada

gael.therrien@tpsgc-pwgsc.gc.ca

Téléphone/phone : (418) 649-2715

Télécopieur/Fax : (418) 648-2209

L'autorité contractante est responsable de la gestion du contrat, et toute modification doit être autorisée, par écrit par l'autorité contractante. L'entrepreneur ne doit pas effectuer de travaux dépassant la portée du contrat ou des travaux qui n'y sont pas prévus suite à des demandes ou des instructions verbales ou écrites de toute personne autre que l'autorité contractante.

5.2 Représentant de l'entrepreneur

Nom : _____

Titre : _____

Téléphone : _____

Télécopieur : _____

Courriel : _____

6. Paiement

6.1 Base de paiement

6.1.1 Base de paiement - prix ferme, prix unitaire(s) ferme(s) ou prix de lot(s) ferme(s)

À condition de remplir de façon satisfaisante toutes ses obligations en vertu du contrat, l'entrepreneur sera payé des prix de lot fermes précisés(s) dans l'annexe A. La taxe sur les produits et services ou la taxe de vente harmonisée est en sus, s'il y a lieu.

Le Canada ne paiera pas l'entrepreneur pour tout changement à la conception, toute modification ou interprétation des travaux, à moins que ces changements à la conception, ces modifications ou ces interprétations n'aient été approuvés par écrit par l'autorité contractante avant d'être intégrés aux travaux.

6.2 Paiement unique

Clause du guide des CCUA H1000C (2008-05-12), Paiement unique

6.3 Clauses du guide des CCUA

C2000C (2007-11-30), Taxes - entrepreneur établi à l'étranger

C2605C (2008-05-12), Droits de douane et taxes de vente du Canada - entrepreneur établi à l'étranger

D6012C (2008-05-12), Instructions d'expédition

7. Instructions relatives à la facturation

1. L'entrepreneur doit soumettre ses factures conformément à l'article intitulé «Présentation des factures» des conditions générales. Les factures ne doivent pas être soumises avant que tous les travaux identifiés sur la facture soient complétés.
2. Les factures doivent être distribuées comme suit :
 - a) L'original et un (1) exemplaire doivent être envoyés à l'adresse qui apparaît à la page 1 du contrat pour attestation et paiement.

8. Attestations

8.1 Le respect des attestations fournies par l'entrepreneur avec sa soumission est une condition du contrat et pourra faire l'objet d'une vérification par le Canada pendant la durée du contrat. En cas de manquement à toute déclaration de la part de l'entrepreneur ou si on constate que les attestations qu'il a fournies avec sa soumission comprennent de fausses déclarations, faites sciemment ou non, le Canada aura le droit de résilier le contrat pour manquement conformément aux dispositions du contrat en la matière.

9. Lois applicables

Le contrat doit être interprété et régi selon les lois en vigueur _____, et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

10. Ordre de priorité des documents

En cas d'incompatibilité entre les textes énumérés dans la liste, c'est le libellé du document qui apparaît en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document qui figure plus bas sur ladite liste.

- a) les articles de la convention;
- b) 2010A (2011-05-16), Conditions générales - biens (complexité moyenne);
- c) Annexe A, Besoin
- d) Annexe B, Base de paiement ;
- e) la soumission de l'entrepreneur en date du _____ .

11. Clauses du guide des CCUA

Solicitation No. - N° de l'invitation

F3756-11M555/A

Client Ref. No. - N° de réf. du client

F3756-11-M555

Amd. No. - N° de la modif.

005

File No. - N° du dossier

QCM-1-34643

Buyer ID - Id de l'acheteur

qc1024

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

G1005C (2008-05-12), Assurance

ANNEXE « A »**Énoncé du besoin****Contexte**

Le but est de remplacer l'ancien système de feu de navigation incandescent par de nouveau feu LED sur le Navire de la Garde Côtière Amundsen et NGCC Des Groseilliers (Option) en respectant la réglementation canadienne.

NGCC Amundsen**Caractéristiques du navire:**

Brise-glace moyen de la classe 1200

Longueur hors-tout: 322 ft.- 7 1/4 in.

Largeur hors membrures: 65 pi. - 3/4 po.

NGCC Des Groseilliers-option**Caractéristiques du navire:**

Brise-glace moyen de la classe 1200

Longueur hors-tout: 322 pi. 3 5/8 po.

Largeur hors membrures: 65 pi. 1 3/8 po.

Feu de navigation

1. Les feux devront être capables de recevoir l'alimentation principale et de relève - 115V/115V
2. Les feux doivent être des LED d'une durée de vie minimal de 100,000 heures
3. Bâti des feux avec un indice de protection IP67
4. Le bâti des feux doit être conçu avec du matériel résistant à l'eau de mer
5. Les feux devront avoir un système de protection intégré afin de maintenir leurs performances à contre jour et lors de surtension
6. Les feux devront avoir la technologie " smart sensing " pour pouvoir annuler le signal d'alarme lorsque la sortie du flux lumineux diminue de 20%
7. Les feux devront avoir un système de gestion de la température afin de compenser les effets de la chaleur.
8. Les feux doivent avoir un appel de courant n'excédant pas 0.15amp.
9. Les feux devront respecter l'une des normes suivantes selon les caractéristiques du navire le certificat d'homologation doit être fourni avec chaque lumière:
 - i. Regulation COLREG 72
 - ii. IMO resolution A.694(17)
 - iii. EN 14744, 2005
 - iv. IEC 60945 Ed,4.0, 2002
 - v. EN 60945

10. Les feux de navigation doivent être conforme au tableau suivant:

Article <i>Item</i>	Type	Couleur <i>Color</i>	Couverture Horizontale <i>Horizontal coverage</i>	Portée lumineuse <i>Range of visibility</i>	Intensité minimale (candelas) <i>Minimum intensity (candelas)</i>
1	Feu de côté babord <i>Port sidelight</i>	ROUGE <i>RED</i>	112.5°	3 mn	12
2	Feu de côté tribord <i>Starboard sidelight</i>	VERT <i>GREEN</i>	112.5°	3 mn	12
3	Feu de tête de mat avant <i>Forward masthead light</i>	BLANC <i>WHITE</i>	225°	6 mn	94
4	Feu de tête de mat arrière <i>Aft masthead light</i>	BLANC <i>WHITE</i>	225°	6 mn	94
5	Feu de poupe <i>Sternlight</i>	BLANC <i>WHITE</i>	135°	3 mn	12
6	Feu de remorquage mat avant (inférieur) <i>Fwd mast towing (lower)</i>	BLANC <i>WHITE</i>	225°	6 mn	94
0	Feu d'ancrage avant <i>Fwd anchor light</i>	BLANC <i>WHITE</i>	360°	3 mn	12
8	Feu d'ancrage arrière <i>Aft anchor light</i>	BLANC <i>WHITE</i>	360°	3 mn	12
9	Manoeuvre restreinte et non maitre de sa manoeuvre (supérieur) <i>Restricted manoeuvring & not under command (upper)</i>	ROUGE <i>RED</i>	360°	3 mn	12
10	Manoeuvre restreinte (centre) <i>Restricted manoeuvring (middle)</i>	BLANC <i>WHITE</i>	360°	3 mn	12
11	Manoeuvre restreinte et non maitre de sa manoeuvre (inférieur) <i>Restricted manoeuvring & not under command (lower)</i>	ROUGE <i>RED</i>	360°	3 mn	12
12	Feu bleu clignotant <i>Blue flashing light</i>	BLEU (50 à 70 éclats par minute) <i>BLUE (50 to 70 flashes per minute)</i>	360°	2 mn	4.3

Panneau de contrôle des feux de navigation

Générale :

1. Le panneau de contrôle doit être équipé d'un lien RS485 standard pour le transfert de data et pour y effectuer des commandes à distance.
2. Les panneaux doivent respecter la norme du TP 127 de Transport Canada.
3. Un manuel d'instruction doit être fourni.

Panneau de contrôle de la timonerie

1. Le panneau doit avoir une dimension maximum de seize(16) pouce par seize(16) pouce maximum.
2. Le panneau doit comporter une représentation du navire avec le positionnement de chaque feu de navigation (voir photos exemple ci-joint)
3. L'identification des feux doit être en français et anglais. La position et la couleur du feu doit être identifié tel que décrit dans le tableau des feux de navigation.
4. Il doit avoir un minimum de deux programmation disponible pour créer des agencements de plusieurs feux de navigation, selon les besoins des officiers du navire.
5. Les lumières indicatrice doivent être des LED et leur intensités doivent pouvoir être varié. Un bouton de lampe test doit être présent.
6. Le panneau de contrôle de la timonerie devra émettre une alarme audible lors d'un mauvais fonctionnement, une perte d'alimentation ou d'une lumière brûlée.
7. Les interrupteurs doivent éteindre et allumer les feux de navigation

Panneau de commutation

1. En cas d'urgence , des interrupteurs doivent éteindre et allumer les feux de navigation (redondance)

ANNEXE « B »**Base de paiement****NGCC Amundsen**

Fournir et livrer DDP (Duty delivery free 101 boul. Champlain, Québec) des Lumières de navigation et les panneaux de contrôle te que décrit dans l'énomcé du besoin de l'annexe "A" pour le Navire de la Garde côtière Amundsen.

Article	Type	Couleur	Quantité	Prix unitaire ferme	Prix Total ferme
1	Feu de côté babord	ROUGE	1	_____ \$	_____ \$
2	Feu de côté tribord	VERT	1	_____ \$	_____ \$
3	Feu de tête de mat avant <i>Forward masthead light</i>	BLANC	1	_____ \$	_____ \$
4	Feu de tête de mat arrière	BLANC	1	_____ \$	_____ \$
5	Feu de poupe	BLANC	1	_____ \$	_____ \$
6	Feu de remorquage mat avant (inférieur)	BLANC	1	_____ \$	_____ \$
7	Feu d'ancrage avant <i>Fwd anchor light</i>	BLANC	2	_____ \$	_____ \$
8	Feu d'ancrage arrière	BLANC	2	_____ \$	_____ \$
9	Manoeuvre restreinte et non maitre de sa manoeuvre	ROUGE	2	_____ \$	_____ \$
10	Manoeuvre restreinte (centre)	BLANC	2	_____ \$	_____ \$
11	Manoeuvre restreinte et nom maitre de sa manoeuvre (inférieur)	ROUGE	2	_____ \$	_____ \$
12	Feu bleu clignotant	BLEU (50 à 70 éclats par minute) <i>BUE</i>	1	_____ \$	_____ \$
13	Panneau de contrôle		1	_____ \$	_____ \$

Solicitation No. - N° de l'invitation

F3756-11M555/A

Client Ref. No. - N° de réf. du client

F3756-11-M555

Amd. No. - N° de la modif.

005

File No. - N° du dossier

QCM-1-34643

Buyer ID - Id de l'acheteur

qcl024

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

Shipping (DDP québec , QC)	_____ \$
Prix total ferme -Option (taxe exclus)	_____ \$

NGCC Des Groseilliers-Option

L'entrepreneur accorde au Canada l'option irrévocable de fournir et livrer DDP (Duty delivery free 101 boul. Champlain, Québec) des Lumières de navigation et le panneau de contrôle tel que décrit dans l'énomcé du besoin de l'annexe "A" pour le Navire de la Garde côtière Des Groseilliers.

Article	Type	Couleur	Quantité	Prix unitaire ferme	Prix Total ferme
1	Feu de côté babord	ROUGE	1	_____ \$	_____ \$
2	Feu de côté tribord	VERT	1	_____ \$	_____ \$
3	Feu de tête de mat avant <i>Forward masthead light</i>	BLANC	1	_____ \$	_____ \$
4	Feu de tête de mat arrière	BLANC	1	_____ \$	_____ \$
5	Feu de poupe	BLANC	1	_____ \$	_____ \$
6	Feu de remorquage mat avant (inférieur)	BLANC	1	_____ \$	_____ \$
7	Feu d'ancrage avant <i>Fwd anchor light</i>	BLANC	2	_____ \$	_____ \$
8	Feu d'ancrage arrière	BLANC	2	_____ \$	_____ \$
9	Manoeuvre restreinte et non maitre de sa manoeuvre	ROUGE	2	_____ \$	_____ \$
10	Manoeuvre restreinte (centre)	BLANC	2	_____ \$	_____ \$
11	Manoeuvre restreinte et nom maitre de sa manoeuvre (inférieur)	ROUGE	2	_____ \$	_____ \$
12	Feu bleu clignotant	BLEU (50 à 70 éclats par minute) <i>BUE</i>	1	_____ \$	_____ \$
13	Panneau de contrôle		1	_____ \$	_____ \$
				Shipping (DDP québec , QC)	_____ \$
				Prix total ferme -Option (taxe exclus)	_____ \$

Total d'évaluation

Solicitation No. - N° de l'invitation

F3756-11M555/A

Client Ref. No. - N° de réf. du client

F3756-11-M555

Amd. No. - N° de la modif.

005

File No. - N° du dossier

QCM-1-34643

Buyer ID - Id de l'acheteur

qcl024

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

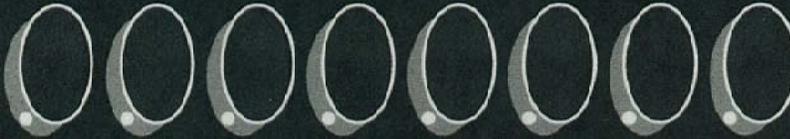
Prix total ferme + Prix total ferme -Option	_____ \$
---	----------

NAVIGATION LIGHTS

MAIN

CONTROL

STANDBY



- Babord Portside
- Tribord Starboard
- Tête mât av. Masthead fore
- Remorquage mât av./FWD Mast Towing
- Ancrage av. babord/FWD anchor port
- Ancrage av. tribord/FWD anchor stbd
- Ancrage arr. babord/Aft anchor port
- Ancrage arr. tribord/Aft anchor stbd

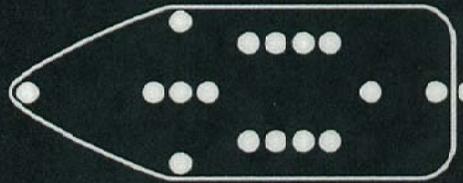


- NUC Babord Inf. Port Lower
- NUC Tribord Inf. Stbd Lower
- RIAM Babord Port
- RIAM Tribord Starboard
- NUC Babord Sup. Port Upper
- NUC Tribord Sup. stbd Upper
- Tête de mât arr./Aft Masthead
- Poupe Sternlight



- Stern Towing Main
- Jack staff
- Spare
- Spare
- Spare
- Spare
- Spare
- Spare

- Stern Towing Sby
- SAR
- Spare
- Spare
- Spare
- Spare
- Spare
- Spare



MAIN POWER

BACKUP POWER

Dim Up

Dim Down

LED TEST

Alarm Ackn.

ALARM

PRG 1

PRG 2

PRG 3

PRG 4